

Esempi di tariffe e costo della constatazione

Décret n° 96-1080 du 12 décembre 1996

portant fixation du tarif des huissiers de justice en matière civile et commerciale

Sous-titre III Rémunérations libres

(Compensi liberi)

Article 16-I. - Les huissiers de justice sont rémunérés par des honoraires fixés d'un commun accord avec leur mandant, ou, à défaut, par le juge chargé de la taxation, dans les hypothèses suivantes:

1. Pour les actes dont la tarification est fixée par le tableau I, dès lors, d'une part, que ledit tableau en ouvre expressément la possibilité, d'autre part, que l'huissier de justice est confronté, dans l'exercice de sa mission, à une situation d'urgence ou à des difficultés particulières;
2. Pour les actes dont la rémunération n'est pas tarifée, et notamment les sommations interpellatives et les **constats** autres que celui visé à la rubrique 104 du tableau I.
3. Pour l'ensemble des prestations compatibles avec leur statut et n'ayant pas un acte d'huissier de justice pour support, soit notamment:
 - a) Les consultations juridiques et la rédaction d'actes sous seing privé délivrés dans le cadre des prérogatives qui leur sont imparties par l'article 56 de la loi du 31 décembre 1971 susvisée;
 - b) Les missions d'assistance ou de représentation devant les juridictions où l'huissier de justice est habilité à représenter les parties.

II. - Ces honoraires demeurent en toute hypothèse à la charge du mandant.

Gli U.G. hanno diritto ad onorari concordati con i clienti, o, in difetto, fissati dal giudice incaricato della liquidazione, nei seguenti casi:

1. Per gli atti il cui compenso è previsto dalla tabella I, da un lato che la suddetta tabella ne preveda espressamente la possibilità, dall'altro che l'U.G., incontri, nello svolgimento dell'incarico, una situazione d'urgenza o difficoltà particolare;
 2. Per gli atti non previsti in tariffa, e in particolare gli interPELLI e le constatazioni diverse da quelle indicate all'art. 104 della tabella I.
 3. Per tutte prestazioni compatibili con l'ordinamento professionale non corrispondenti ad un atto specifico, in particolare:
 - a) i pareri giuridici e la redazione di scritture private redatte nei casi previsti dalla legge.
 - b) le missioni di assistenza o rappresentanza nei giudizi nei quali l'U.G. è abilitato a rappresentare le parti.
- II. – Tali onorari sono in ogni caso a carico del richiedente.

**

COMBIEN ÇA COÛTE ?

Le coût des constats, sauf exception, n'est pas soumis au tarif réglementaire des huissiers de justice. Les honoraires sont donc libres et peuvent être discutés de gré à gré entre le demandeur au constat et l'huissier de justice sachant que le coût varie en fonction de divers paramètres liés essentiellement à la rapidité d'intervention demandée, au temps passé ou aux difficultés inhérentes aux constatations.

Dans tous les cas, sur un simple appel téléphonique, l'huissier de justice saura vous conseiller, vous indiquer si le constat peut intervenir en l'état ou s'il nécessite une autorisation judiciaire. Le coût prévisible de l'opération pourra également vous être communiqué facilement.

gli ufficiali giudiziari su internet

Quanto costa ?

Il costo della constatazione, salvo eccezioni (in materia di locazioni), non è soggetto alla tariffa ufficiale. Quindi gli onorari sono liberi e possono essere concordati liberamente con il richiedente, sapendo che il costo varia in funzione della rapidità dell'intervento, del tempo occorrente e del grado di difficoltà.

In ogni caso, con una semplice telefonata, l'U.G. saprà consigliarvi e dirvi se la constatazione può essere effettuata con o senza un'autorizzazione del giudice. altrettanto semplicemente vi potrà comunicare il prevedibile costo dell'operazione.

**

Tablette tratte da siti di U.G. francesi

Constat online		Tous vos constats sur Internet			
Votre protection	L'Huissier	Tarifs	Cond. Générales	Infos légales	Contact
Tarifs des prestations (toutes taxes comprises) :					
Commande d'une capture sur Internet effectué par un agent de ConstatOnline puis versé au rang des minutes de notre Huissier de Justice.				50 Euros	
Commande d'un constat sur Internet effectué par notre Huissier de Justice avec procès-verbal de constat d'Huissier.				280 Euros Honoraires	
Commande d'un procès-verbal de constat d'Huissier relatif à une capture déjà effectuée par un agent de ConstatOnline.				180 Euros Honoraires	
Fourni par CopyrightFrance.com					

Tarifs : Services annexes

Service	Prix T.T.C.
Recevoir une copie de sauvegarde	Gratuit
Effectuer un dépôt gratuit	Gratuit
Demander une assistance " litiges "	Gratuit
Prolonger d'un an la durée de validité d'un dépôt	Gratuit
Modifier votre adresse postale sur un dépôt	Gratuit
Modifier votre adresse e-mail sur un dépôt	Gratuit
Surtaxe "Constat d'Huissier express" (à ajouter au prix d'un dépôt)	165 Euros
Constatation d'infractions : Constat en ligne effectué par notre service dépôts (pages web) (Avec transmission à un huissier de Justice et conservation 30 ans par l'étude)	50 Euros
Constatation d'infractions : Constat en ligne établi par Huissier de Justice (pages web) (Avec conservation 30 ans par l'étude)	280 Euros
Commander un constat d'Huissier (honoraires huissier) (prix généralement non indiqué sur les sites de dépôt en ligne)	280 Euros

(adattamento e traduzioni dal francese di Pino Lobrano)